

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MERProvince de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

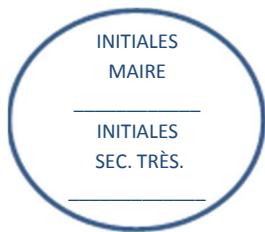
Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 31 août 2015 à 20h à l'endroit ordinaire des séances. L'avis de convocation a été transmis par Xpress post le 24 août 2015 à tous les conseillers y compris celui étant absent lors de la présente séance. Le maire constate le quorum. Sont présents les conseillers et conseillères suivants(es) : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Michel Chamberland, Louis Emond et Yvan Maltais sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay, tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absence : Monsieur Roberto Emond

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- Agente de développement/ Prolongation de l'absence et remplacement temporaire.
- Travaux d'assainissement des eaux usées :
  - Problème aux pompes du poste principal/ Envoi d'une mise en demeure conjointe à Groupe-conseil TDA et RG St-Laurent/ Recommandation de la firme les Avocats Gaudreault, Saucier et Simard, s.e.n.c.
  - Bris aux aérateurs de l'étang aéré no.1/ Envoi d'une mise en demeure conjointe à Groupe-conseil TDA et RG St-Laurent/ Recommandations de la firme les Avocats Gaudreault, Saucier et Simard, s.e.n.c.
- Drainage et réfection de la rue Principale/ Travaux partie B du contrat (MTQ)/ Quittance et demande de paiement no. 16C de RG St-Laurent inc.
- Mériscope :
  - Réception d'une lettre de Leblanc Dostie, avocats relativement à la résolution no. 15-08-6448.
  - Réception d'un avis légal de Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c.
- Comité de gestion du chemin forestier/ Demande d'aide financière.
- Tour de communication incendie/ Travaux requis.
- Projet de vente d'une partie du lot 5 646 419 (terrain ancien « Hôtel Central »).
- Fondation Hydro-Québec/ Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et signataires autorisés.
- Colloque de zone les 10 et 11 septembre 2015 à Portneuf-sur-Mer/ Budget autorisé.
- Emploi-Québec/ Présentation d'une demande de subvention salariale dans le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi et offre d'emploi.
- Entente de développement culturel/ Convention d'aide financière pour projet relatif à la sensibilisation de la population au théâtre par des ateliers de formation/ Signataires autorisés.
- Période de questions des contribuables.

À 20h, le maire, monsieur Gontran Tremblay, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

**15-08-6454**

**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION AVEC MODIFICATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté mais que le point intitulé : *Fondation Hydro-Québec/ Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et signataires autorisés, soit traité en premier vue la présence de madame Cathy Thibault, superviseure au kiosque local d'information.*

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

**15-08-6455**

**FONDATION HYDRO QUÉBEC/ AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET SIGNATAIRES AUTORISÉS**

CONSIDÉRANT QUE madame Cathy Thibault, superviseure au kiosque local d'information a déposé et présenté au Conseil un document daté du 31 août 2015 intitulé : *Projet pour la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement;*

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la mise en place de passerelles, de panneaux d'interprétation et d'un sentier balisé et sécuritaire pour les utilisateurs qui souhaitent se rendre sur le banc de sable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre à madame Cathy Thibault de présenter ce projet à divers partenaires financiers qui pourraient aider la Municipalité à le réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Cathy Thibault soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour ledit projet auprès des organismes suivants :

- Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
- Environnement Canada
- Fondation de la faune du Québec

QU'elle obtienne une deuxième soumission pour les passerelles auprès de Rouli-Bac à Baie-Comeau et qu'elle s'informe auprès des fournisseurs de systèmes d'éclairage à l'énergie solaire pour savoir quels produits devraient être installés pour minimiser les risques de vol;

QUE la Municipalité confirme son engagement à assumer sa participation financière telle qu'indiquée dans le projet présenté par madame Cathy Thibeault;

QUE madame Cathy Thibeault soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉ.

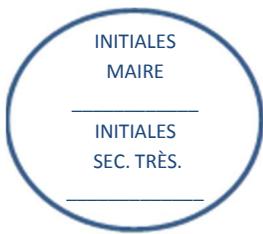
---

Gontran TREMBLAY, maire

**15-08-6456**

**AGENTE DE DÉVELOPPEMENT/ PROLONGATION DE L'ABSENCE ET REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement est actuellement en arrêt de travail et ce, depuis le 6 juillet 2015;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE, selon le dernier billet médical reçu, cet arrêt est prolongé jusqu'au 18 septembre 2015 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement a rencontré la directrice générale le 31 août 2015 afin de lui faire un bilan de sa situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait au Conseil un compte-rendu des échanges qui ont eu lieu entre l'agente de développement et elle au cours de la journée du 31 août 2015 et que ce compte-rendu est joint à la présente résolution comme en faisant partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE selon ce compte-rendu, le conseil municipal comprend que l'agente de développement a informé la directrice générale qu'elle ne pourra pas, au terme de sa maladie, réintégrer ses fonctions à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon ce compte-rendu, la Municipalité comprend qu'elle aurait dû émettre un relevé d'emploi à l'agente de développement au moment où elle a été informée de l'arrêt de travail pour cause de maladie car la directrice générale a téléphoné au Centre de soutien aux employeurs le 31 août 2015 et que la préposée lui a confirmé que ledit relevé d'emploi devait être complété avec la raison initiale soit celle de maladie et ce, à la date de son premier jour d'arrêt soit le 6 juillet 2015 et qu'il devait indiquer à la case 14 du formulaire : retour non prévu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite obtenir l'avis légal de M<sup>e</sup> Gaston Saucier afin de s'assurer que le relevé d'emploi comporte les bonnes informations en vertu de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale contacte M<sup>e</sup> Gaston Saucier afin qu'il émette sa recommandation en vertu de la situation actuelle et sur les informations devant apparaître sur ledit relevé d'emploi afin que la Municipalité soit conforme à la Loi;

QUE ledit relevé d'emploi soit complété suivant les recommandations légales de M<sup>e</sup> Gaston Saucier puis transmis au bureau de l'assurance-emploi;

QUE madame Cathy Thibeault soit nommée au poste d'agente de développement, par intérim et ce, rétroactivement au 6 juillet 2015, avec les mêmes conditions salariales que son poste de superviseure du kiosque local d'information et que les dossiers urgents actuellement sous la responsabilité de l'agente de développement lui soient transférés (Sentier de Noël 2015 et toutes les activités connexes entourant le Sentier et le projet à déposer auprès de la Fondation Hydro Québec pour l'environnement) en plus de ceux lui ayant été antérieurement transmis suite à l'arrêt de travail de l'agente de développement en date du 7 juillet 2015.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-08-6457

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ PROBLÈME AUX POMPES DU POSTE PRINCIPALE/ ENVOI D'UNE MISE EN DEMEURE CONJOINTE À GROUPE-CONSEIL TDA ET RG ST-LAURENT/ RECOMMANDATION DE LA FIRME LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER ET SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-07-6431 mettant en demeure l'entreprise RG St-Laurent Inc. et le Groupe-conseil TDA de corriger, à leurs frais, la déficience au poste de pompage principal, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à défaut de quoi, la Municipalité mandatara une autre firme indépendante pour effectuer divers mandats en lien avec ledit problème;



No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a fait parvenir une lettre datée du 10 août 2015 à la directrice générale dans laquelle il réfute toute responsabilité en relation avec la problématique soulevée puisque leurs spécifications aux plans et devis étaient très claires et qu'elles n'auraient pas été respectées par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé l'avis légal de M<sup>e</sup> Gaston Saucier sur cette question;

CONSIDÉRANT QUE l'avis légal de M<sup>e</sup> Gaston Saucier datée du 21 août 2015 (réf : GS-5641-12986) recommande, entre autres, que soit acheminé à RG St-Laurent Inc., avec copie à monsieur Daniel Lajoie du Groupe-conseil TDA, un courriel auquel pourrait être joint en copie la lettre de monsieur Lajoie datée du 10 août 2015. Ce courriel devant être à l'effet de requérir une confirmation à l'effet que les pompes seront prochainement changées, tel que l'avance monsieur Daniel Lajoie dans sa lettre du 10 août 2015 et, s'il en est, l'échéancier prévu pour que les travaux correctifs soient complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée afin de suivre toutes les recommandations de M<sup>e</sup> Gaston Saucier dans son avis légal (réf : GS-5641-12986) et d'effectuer toutes les procédures décrites dans ledit avis.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-08-6458

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ BRIS AUX AÉRATEURS DE L'ÉTANG AÉRÉ NO. 1/ ENVOI D'UNE MISE EN DEMEURE CONJOINTE À GROUPE-CONSEIL TDA ET RG ST-LAURENT/ RECOMMANDATION DE LA FIRME LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER ET SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-07-6438 mettant en demeure l'entreprise RG St-Laurent Inc. et le Groupe-conseil TDA de corriger, à leurs frais, la déficience aux diffuseurs de l'étang aéré, au plus tard le 15 août 2015, à défaut de quoi, la Municipalité mandatera l'entreprise BB Marine pour qu'elle procède à la réalisation desdits travaux, le tout aux frais solidaires de l'entreprise RG St-Laurent Inc. et du Groupe-conseil TDA;

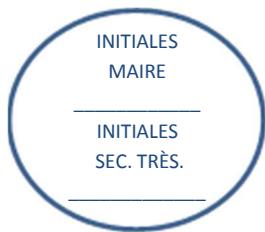
CONSIDÉRANT QUE ladite résolution met aussi en demeure l'entreprise RG St-Laurent Inc. et le Groupe-conseil TDA de s'entendre pour finaliser le dossier d'assainissement des eaux usées afin que la Municipalité puisse mettre en service ses installations et transmettre la « description des ouvrages » tel que demandé par le MAMOT le 6 juillet 2015 et ce, au plus tard le 15 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe-conseil TDA a fait parvenir une lettre datée du 10 août 2015 à la directrice générale dans laquelle il réfute toute responsabilité en relation avec la problématique soulevée car il soutient que les diffuseurs d'air auraient pu être figés dans la glace au cours de l'hiver 2014-2015 et être entraînés avec elle en raison des mouvements causés dans l'eau par le système d'aération lui-même;

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2015, les diffuseurs d'air n'avaient toujours pas été réparés ni par le Groupe-conseil TDA ni par l'entreprise RG St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé l'avis légal de M<sup>e</sup> Gaston Saucier sur cette question;

CONSIDÉRANT QUE l'avis légal de Me Gaston Saucier datée du 21 août 2015 (réf : GS-5641-12986) recommande à la Municipalité de faire effectuer les travaux et



No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

d'octroyer un contrat à l'entreprise BB Marine Sept-Îles et d'assumer la somme de 14 486.85\$ toutes taxes incluses pour la réalisation des travaux mentionnés dans la soumission no.15-115 qui sont :

- Mobilisation et démobilitation
- Équipe de plongée x 9 heures
- Équipement de plongée pour milieu contaminé
- Frais de pension

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un contrat soit octroyé à l'entreprise BB Marine Sept-Îles et d'assumer la somme de 14 486.85\$ toutes taxes incluses pour la réalisation des travaux mentionnés dans la soumission no. 15-115 qui sont :

- Mobilisation et démobilitation
- Équipe de plongée x 9 heures
- Équipement de plongée pour milieu contaminé
- Frais de pension

QUE les frais relatifs à ces travaux soient imputés au compte de grand livre : 02-415-00-521 (entretien et réparation du réseau d'égout);

QUE suite à ces travaux, si l'intention de la Municipalité est de réclamer de RG St-Laurent Inc. le coût engagé pour replacer les diffuseurs, qu'elle mandate une firme d'experts afin d'obtenir une preuve technique à l'effet que les diffuseurs en question avaient été mal installés par RG St-Laurent Inc.;

QUE suite à ces travaux, si l'intention de la Municipalité est de réclamer au Groupe-conseil TDA, le coût engagé pour replacer les diffuseurs, qu'elle mandate une firme d'experts afin d'obtenir une preuve technique à l'effet que les diffuseurs se sont décollés du fond du fait d'un problème de conception des étangs.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-08-6459

**DRAINAGE ET RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE/ TRAVAUX À LA PARTIE B DU CONTRAT (MTQ)/ QUITTANCE ET DEMANDE DE PAIEMENT NO.16B REÇUE DE RG ST-LAURENT INC. LE 24 AOÛT 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a antérieurement adopté les résolutions nos. 15-06-6418 et 15-08-6444;

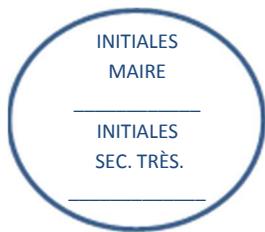
CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a fait parvenir un chèque de 43 000.48\$ daté du 20 juillet 2015 à la Municipalité et que cette dernière l'a encaissé;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise R&G St-Laurent inc. a transmis à la Municipalité le 24 août 2015 les documents suivants :

- Quitittance finale de Les Entreprises Jacques Dufour et Fils.
- Demande de paiement final datée du 24 août 2015.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder au paiement du montant demandé par l'entreprise R&G St-Laurent inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE les travaux effectués par l'entreprise R&G St-Laurent Inc. dans la partie B (MTQ) et stipulés à l'entente 67-317 intervenue entre la Municipalité et le MTQ pour la réfection et le drainage de la rue Principale qui ont déjà été acceptés par la Municipalité en date du 23 juin 2015 soient payés pour un montant total de 43 000.48\$ à partir du compte 45666.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTQ, bureau régional de Baie-Comeau.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**INFO** **MÉRISCOPE/ RÉCEPTION D'UNE LETTRE DE LEBLANC DOSTIE, AVOCATS RELATIVEMENT À LA RÉOLUTION NO. 15-08-6448**

Le maire informe le conseil municipal que suite à l'adoption de la résolution no. 15-08-6448, il a reçu une lettre de Leblanc, Dostie, avocats l'avisant que la partie de ladite résolution interdisant au Mériscope l'accès au quai municipal est, selon eux, illégale et que, par conséquent, toute interdiction d'accès au quai municipal sera vivement contestée.

Cette lettre a été transmise à M<sup>e</sup> Gaston Saucier pour obtenir son avis légal.

**INFO** **MÉRISCOPE/ RÉCEPTION D'UN AVIS LÉGAL DE LES AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C.**

Le maire informe le conseil municipal que M<sup>e</sup> Gaston Saucier a transmis à la Municipalité un avis légal (réf : GS-5641-12789) daté du 19 août dans lequel il est mentionné que le retrait du droit de quaiage à l'égard du Mériscope risque de faire en sorte que la Municipalité pourrait faire l'objet de poursuites de la part du Mériscope. Par conséquent, le maire informe le Conseil qu'il a répondu à M<sup>e</sup> Nancy Leblanc par courriel le 18 août 2015 que la Municipalité permettra au Mériscope d'avoir le plein accès au quai municipal jusqu'à la fin de la présente saison estivale.

Il informe aussi le Conseil que des photos ont été prises par l'inspecteur municipal le 26 août 2015 puis transmises au Conseil par courriel. À la lumière de ces photos, il avertit que le terrain anciennement occupé par le Mériscope est maintenant propre et libéré de tous les équipements appartenant à l'organisme.

**INFO** **COMITÉ DE GESTION DU CHEMIN FORESTIER/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Ce sujet est remis à la séance ultérieure car le conseil municipal souhaite recevoir le rapport des activités 2014 du Comité de gestion du chemin forestier avant de prendre une décision sur cette demande d'aide financière.

**INFO** **TOUR ET ANTENNE POUR COMMUNICATION INCENDIE/ TRAVAUX REQUIS**

La directrice générale informe le Conseil que la Ville de Forestville a transmis une lettre datée du 20 août 2015 dans laquelle il est fait état d'un problème au niveau de la tour de communication qui est essentielle à la protection du territoire ainsi qu'à la sécurité des pompiers lors d'intervention.

Suite à la réception de cette lettre, la directrice générale a demandé, le 21 août 2015 par courriel, au directeur par intérim du Service incendie, monsieur Martin Bouchard, de lui suggérer le nom d'une entreprise ou d'un individu qui serait apte à faire la vérification de cette tour. Le 24 août 2015, monsieur Martin Bouchard a transmis le nom de l'entreprise avec qui le Service des incendies fait affaire pour l'entretien et l'installation des équipements de communication. Le 24 août, l'inspecteur municipal et chef de caserne, monsieur Patrice Tremblay, a communiqué avec CTM et le proposé a suggéré à Patrice Tremblay d'effectuer, via l'équipe des travaux publics,



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

la vérification de ladite tour. Le préposé chez CTM a aussi suggéré de faire appel à Canton Télécom, expert en tour. Patrice Tremblay a appelé monsieur Denis Charron de Canton Télécom qui s'est rendu à Portneuf-sur-Mer le 24 août 2015 en avant-midi. Selon monsieur Charron, la tour serait non sécuritaire et risque de tomber à tout moment. Nous avons parlé à monsieur Alain Boulinguez de CTM et il a été entendu qu'il serait peut-être envisageable d'installer une nouvelle antenne directement sur le toit de l'édifice municipal, sans avoir besoin de construire une nouvelle tour qui coûterait plus ou moins 30 000\$ selon les chiffres obtenus de monsieur Charron le 24 août;

CTM a transmis une première offre de services à la Municipalité le 27 août 2015 au montant de 7 995\$ avant les taxes. Selon cette offre de service, le déplacement, l'installation et la mobilisation pour trois (3) employés de CTM sont proposés. Monsieur Patrice Tremblay a parlé avec monsieur Alain Boulinguez de CTM et ensemble, ils ont convenu que deux (2) employés de CTM au lieu de trois (3) pourraient convenir puisque la Municipalité dispose d'employés aux travaux publics qui pourraient accompagner les techniciens de CTM. Une deuxième offre de service devrait être soumise à la Municipalité sous peu.

Il est convenu par le conseil municipal de mettre ce point à l'ordre du jour du 9 septembre 2015 pour une décision dans ce dossier.

15-08-6460

### **PROJET DE VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 5 646 419 (TERRAIN ANCIEN HOTEL CENTRAL)**

CONSIDÉRANT QUE la rencontre prévue lors de la séance du 5 août 2015 a eu lieu le samedi 8 août 2015 entre le maire, le conseiller monsieur Louis Emond, madame Marie-Christine Joubert et monsieur Camilien Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, le maire a transmis un compte-rendu de cette rencontre au conseil municipal par courriel le 13 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît avoir pris connaissance dudit courriel et de la proposition incluse dans ce courriel;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public paru dans le bulletin municipal de mai 2015, une seule offre a été reçue à la Municipalité dans le délai imparti soit celle de madame Marie-Christine Joubert et de monsieur Camilien Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter ladite proposition et d'aller de l'avant dans la vente d'une partie du lot 5 646 419;

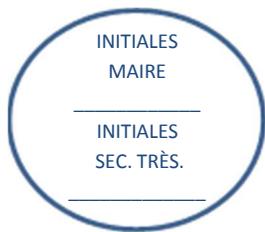
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer autorise la vente de gré à gré d'une partie du lot no. 5 646 419 au Cadastre du Québec, à madame Marie-Christine Joubert et monsieur Camilien Tremblay pour une superficie totale de 1 343,59 mètres carrés telle que démontrée dans la carte intitulée : *terrain central 2.gif* transmise en pièce jointe du courriel daté du 13 août 2015 à 22h19;

QUE le prix de vente de cette partie de lot soit établie comme suit : calculer en mètre carré la superficie totale à être vendue (1343.59 m<sup>2</sup>) et fixer sa valeur par rapport à celle inscrite actuellement au rôle d'évaluation soit au tarif de 2,31\$ du mètre carré plus les taxes tel que vérifié auprès du service de l'évaluation de la MRC de la Haute-Côte-Nord donc un montant de 3 113.33\$ plus les taxes;

QUE les honoraires professionnels relatifs à la subdivision du lot et le contrat notarié et tous les frais inhérents à cette transaction, s'il y a lieu, soient à la charge des acheteurs;

QUE les sommes obtenues de la vente dudit terrain soient versées au fonds général de la Municipalité;



No de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

QUE le maire, monsieur Gontran Tremblay et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, dans la mesure où toutes les conditions mentionnées précédemment sont respectées, tous actes de vente notariés et tous autres documents nécessaires aux fins des présentes;

QUE la Municipalité autorise également madame Marie-Christine Joubert et monsieur Camilien Tremblay à effectuer les travaux qui ont été autorisés lors de la rencontre du 8 août 2015;

QUE le projet de vente d'une partie du lot restant soit la partie résiduelle du muret vers la route 138 actuelle soit remis à une séance ultérieure et suite à l'obtention d'un estimé de la valeur de cette partie résiduelle.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-08-6461

**COLLOQUE DE ZONE LES 10 ET 11 SEPTEMBRE 2015 À PORTNEUF-SUR-MER/ BUDGET AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone de l'ADMQ zone Côte-Nord se tiendra à Portneuf-sur-Mer les 10 et 11 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir les denrées nécessaires lors des pauses qui se tiendront entre les ateliers de formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise un budget de 200\$ pour l'achat de denrées alimentaires nécessaires pour les pauses durant le Colloque.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-08-6462

**EMPLOI-QUÉBEC/ PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI ET OFFRE D'EMPLOI**

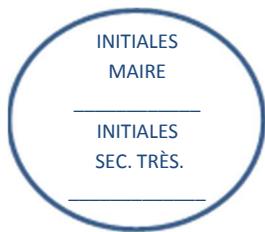
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé le 25 août 2015 une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi d'Emploi-Québec et que cette demande a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite entériner officiellement l'autorisation de déposer cette demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi du CLE et qu'elles soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents inhérents à cette demande;

QU'elles soient autorisées à diffuser une offre d'emploi dans le bulletin municipal de septembre 2015 afin d'obtenir des candidatures admissibles au programme de subvention salariale d'Emploi-Québec pour occuper un poste d'aide journalier pour



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

les travaux publics au taux horaire de 11.55\$ à partir du 5 octobre 2015 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2016 soit une durée de 26 semaines;

QUE la Municipalité s'engage à déboursier toutes sommes, le cas inhérent, qui pourraient être requises par ledit programme.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-08-6463

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL/ CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR PROJET RELATIF À LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AU THÉÂTRE PAR DES ATELIERS DE FORMATION/ SIGNATAIRES AUTORISÉS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a transmis une convention d'aide financière pour la réalisation d'un projet relatif à la sensibilisation de la population au théâtre par des ateliers de formation donnés par un professionnel;

CONSIDÉRANT QUE cette convention d'aide financière doit être signée puis retournée à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la convention d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2015-2016 (réf : EDC2015-OB01-A02) pour une somme maximale de deux milles dollars (2 000\$) non remboursable et versée en deux (2) versements soit signée par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et ce, pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QU'une copie de ladite convention soit acheminée à la responsable du Sentier de Noël – édition 2015, afin que le projet d'ateliers de formation soit mis en place dans le but d'être réalisé dans les délais impartis par la convention d'aide.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES**

NIL.

15-08-6464

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 22h05, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nancy ROUSSEL  
Directrice générale. et sec.-trés.